

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

167

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

78/100

78 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc

votre résultat final est

11.8%

écart favorable aux hommes

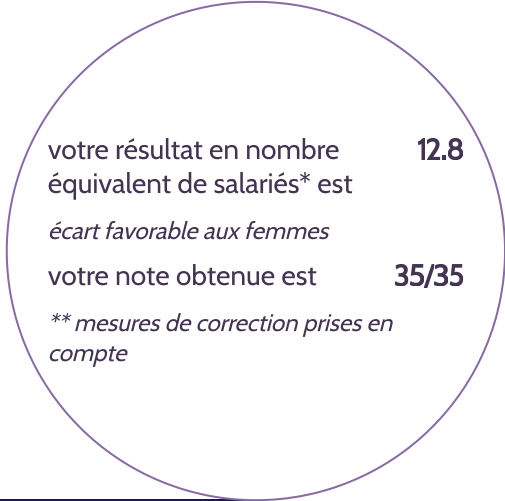
votre note obtenue est

23/40

<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	11.7%	18.8%	19%

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	86.7%	53.8%

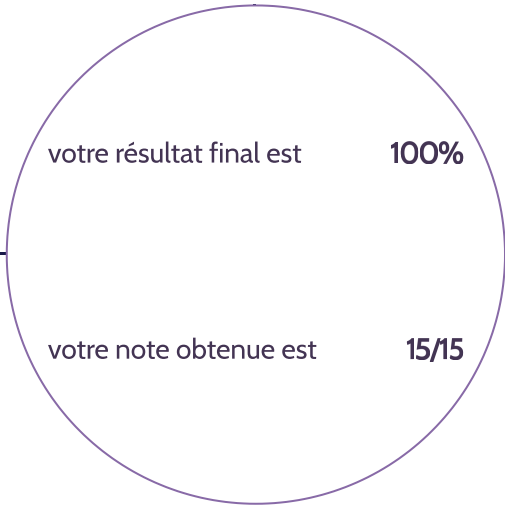


votre résultat en pourcentage est de **32.9%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **0/35**

* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES
AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR
RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ



INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE
SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES
RÉMUNÉRATIONS

